

Essais	Norme de référence	Fréquence d'essais minimale	Sur quels matériaux ?
Granularité (tôle perforée)	EN933-1	Déterminé sur le planning <sup>(2)</sup> mensuel des essais . <sup>(3)</sup>	Sur chaque classe granulaire.
Teneur en fines 0.063 µm	EN 933-1 EN 933-10	Même fréquence que la granularité	Sur chaque classe granulaire.
Coefficient d'aplatissement (A)	EN 933-3	Une fois par mois . <sup>(3)</sup>	Sur les tous gravillons CE > 4 mm .
Angularité des sables	EN 933-6	Une fois par mois.	Sur les sables sous EN 13043.
Valeur de bleu (MBF)	EN 933-9	Réalisé à chaque prélèvement de sable 0/2 ou sable 0/5 val <sup>(1)</sup> .	Sur la fraction < 0.125 mm du sable .
Valeur de bleu (MB)	EN 933-9	Même fréquence que la granularité <sup>(2)</sup>	Réalisé sur la fraction 0/2 du 0/4F10 NF
Module de finesse (MF)	EN 12620	Calculé après contrôle de granularité du sable .	Sur les sables sous l'EN 12620.
Porosité du filler (Rigden)	EN 1097-4	Deux fois par an.	Sur la fraction < 0.125 mm du sable 0/2.
Masse volumique en vrac	EN 1097-3	Sur demande	Sur chaque classe granulaire
Boulettes d'argiles	XP P 18-545	2 fois par an.	Sur une classe granulaire NF
Impuretés prohibées	XP P 18-545	2 fois par an.	Sur une classe granulaire NF

(1) : Essai réalisé par Mr. Villee E.

(2) : Granulats CE = 1/semaine . Granulats NF = 2 / semaine . Granulats Benor = 1 / semaine.

(3) : La fréquence peut être adaptée suite à un accord conclu entre producteur et client dans le cadre d'un marché ou d'un chantier spécifique.